



Crédits photo : Aurélie Marrier d'Unienville / IFRC

RAPPORT D'ENSEMBLE

de la XXXI^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Power of humanity

33rd International Conference
of the Red Cross and Red Crescent
9-12 December 2019, Geneva



Résumé

La Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Conférence internationale) se réunit tous les quatre ans pour mener une réflexion et prendre des décisions sur des questions humanitaires pressantes. C'est un forum mondial sans équivalent où les États, en tant que Hautes Parties contractantes aux Conventions de Genève, prennent des engagements communs avec les composantes du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Mouvement) et les principaux partenaires humanitaires.

La résolution 10 de la XXXIIe Conférence internationale, intitulée « [Le pouvoir de l'humanité](#) », demande au Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et à la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Fédération internationale) de faire rapport à la XXXIIIe Conférence internationale sur les mesures prises par les membres de la Conférence internationale pour mettre en œuvre les résolutions et les engagements de cette Conférence. Le présent rapport vise à donner un visage humain aux résultats concrets des discussions et des engagements de la XXXIIe Conférence internationale et à montrer la voie pour l'avenir. Son objet n'est pas de rendre compte en détail de toutes les activités entreprises pour mettre en œuvre les résultats de la XXXIIe Conférence internationale, mais plutôt de donner un instantané des principaux défis et réalisations.

Introduction et contexte

Le monde est confronté à un environnement humanitaire extrêmement complexe. De nouvelles urgences apparaissent tandis que les conflits s'éternisent ; la violence et l'instabilité sont à la fois les causes et les conséquences des conflits armés et de la souffrance ; et les catastrophes naturelles, les problèmes environnementaux, l'urbanisation, les migrations et les crises socio-économiques exacerbent les vulnérabilités de nombreuses personnes et communautés. Le monde a besoin que le Mouvement agisse plus efficacement pour protéger et aider les populations touchées par les crises et vulnérables face à elles, et s'emploie à réduire les besoins humanitaires.

La Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge est un forum mondial sans équivalent qui réunit le plus vaste réseau humanitaire du monde et presque tous les États. C'est un événement majeur du calendrier humanitaire. Depuis 150 ans, elle se tient tous les quatre ans pour renforcer et inspirer les débats humanitaires entre les gouvernements, les responsables de l'élaboration des politiques et les composantes du Mouvement. De plus, c'est une plateforme où les Sociétés nationales et les gouvernements définissent ensemble des solutions communes aux défis auxquels le monde humanitaire fait face aujourd'hui.

La XXXIIe Conférence internationale, qui a eu lieu en décembre 2015, a réuni les représentants de 169 États parties aux Conventions de Genève, 185 Sociétés nationales de la Croix-Rouge ou du Croissant-Rouge, la Fédération internationale, le CICR et 102 organisations partenaires. Elle a marqué le 50e anniversaire des Principes fondamentaux du Mouvement, qui en ont été le thème principal. En outre, ce forum humanitaire international unique s'est penché sur les thèmes suivants :

1. Prévenir et combattre la violence par le pouvoir de l'humanité, et en particulier apporter protection et assistance aux victimes et aux groupes vulnérables.
2. Préserver la sécurité et l'accès à l'assistance et aux services humanitaires, et en particulier examiner les menaces persistantes pesant sur les populations touchées, le personnel humanitaire et les volontaires.
3. Réduire les risques de catastrophe et renforcer la résilience.

La XXXIIe Conférence internationale a adopté dix résolutions, parmi lesquelles cinq devaient faire l'objet d'un rapport. Toutes ces résolutions et les documents de référence connexes sont disponibles sur le site web de la Conférence, à l'adresse : <https://rcrcconference.org/fr/>

Méthodologie et structure du rapport

Deux méthodes ont été utilisées pour élaborer ce rapport, à savoir :

1. Les membres de la Conférence internationale ont été invités à faire rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre et à participer à plusieurs enquêtes en ligne sur le site web de la Conférence (<https://rcrcconference.org/fr/>). Tous les rapports qui ont été soumis peuvent être consultés sur le site web de la Conférence.

2. Des discussions et des entretiens bilatéraux ont été menés avec certaines Sociétés nationales et avec des membres du personnel de la Fédération internationale et du CICR pour recueillir des informations supplémentaires, en complément des rapports présentés en ligne via le site web de la Conférence.

Le rapport vise à mettre en évidence la manière dont les participants à la Conférence internationale ont pu traduire des résolutions adoptées au niveau mondial en des réalisations au niveau local. Un résumé concis de la mise en œuvre de deux résolutions relatives au droit international humanitaire est également présenté, tel qu'établi par le CICR.

La structure du rapport est la suivante :

- Aperçu des efforts consacrés à la mise en œuvre de la résolution 1 – [Le renforcement du droit international humanitaire protégeant les personnes privées de liberté](#) et de la résolution 2 – [Le renforcement du respect du droit international humanitaire](#).
- Résolution 3 – [La violence sexuelle et sexiste : action commune en matière de prévention et d'intervention](#).
- Résolution 4 – [Les soins de santé en danger – Continuer ensemble à protéger la fourniture de soins de santé](#).
- Résolution 5 – [La sûreté et la sécurité des volontaires de l'humanitaire](#).
- Résolution 6 – [Renforcement des cadres juridiques applicables aux interventions en cas de catastrophe, à la réduction des risques et aux premiers secours](#).
- Résolution 7 – [Le renforcement de la réponse du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge à des besoins humanitaires croissants](#).
- Des promesses aux actes : réussites et mise en œuvre des engagements pris à la Conférence internationale

Il convient de noter que la liste des principales réalisations qui est présentée dans chaque chapitre n'est pas exhaustive. Chaque chapitre met en relief des réalisations choisies en lien avec différents sous-thèmes et contient des exemples privilégiant la dimension humaine pour illustrer les retombées concrètes des engagements pris à la Conférence internationale.

Les co-organisateur de la Conférence internationale (le CICR et la Fédération internationale) remercient vivement toutes les Sociétés nationales et tous les États qui ont fourni de précieuses informations sur la mise en œuvre des engagements qu'ils avaient pris à la Conférence et qui ont répondu en détail aux enquêtes.

Renforcement et mise en œuvre du droit international humanitaire (DIH)

La Conférence internationale est le principal forum mondial dédié aux débats humanitaires et la principale source d'inspiration de ces débats entre les États et les composantes du Mouvement. Par sa nature même, elle a notamment pour objectif de contribuer au respect et au développement du DIH. Un bref récapitulatif est fait ci-après des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions 1 et 2 de la XXXIIe Conférence internationale.

En 2016 et 2017, donnant suite à la **résolution 1**, « [Le renforcement du droit international humanitaire protégeant les personnes privées de liberté](#) », le CICR a organisé des réunions de groupes régionaux, des échanges de vues par écrit, des consultations à participation non limitée, des réunions informelles et une réunion formelle des États. Conformément au mandat conféré par la résolution, ces réunions visaient à déterminer « les modalités de leur future collaboration, pour que les États y jouent un rôle moteur et qu'elle ait un caractère collaboratif et non politisé, conformément à la présente résolution ». Toutefois, il n'a pas été possible de trouver un terrain d'entente sur ces modalités durant la réunion formelle des États, tenue en 2017. À la suite de nouvelles consultations, et compte tenu des points de vue largement divergents des États, le CICR a décidé qu'il ne convoquerait pas une nouvelle réunion formelle pour tenter de parvenir à un consensus sur les modalités de travail comme le demandait la résolution 1. De plus amples informations sur ces activités sont données dans le rapport intérimaire relatif à la résolution 1, soumis par le CICR à la XXXIIIe Conférence internationale.

De 2016 à 2018, en application de la **résolution 2**, « [Le renforcement du respect du droit international humanitaire](#) », la Suisse et le CICR ont organisé et mené, en tant que facilitateurs, cinq réunions formelles s'inscrivant dans le cadre du processus intergouvernemental de renforcement du respect du DIH. Chaque réunion formelle a rassemblé plus de 100 délégations des États parties aux Conventions de Genève, et a été précédée d'une réunion informelle et de consultations ouvertes à tous les États, dans lesquelles la Suisse et le CICR ont également joué leur rôle de facilitateurs. Une sixième et dernière réunion formelle a été tenue le 15 mars 2019 pour conclure le processus intergouvernemental. Une vue d'ensemble des travaux du processus intergouvernemental de renforcement du respect du DIH est présentée dans le rapport factuel établi par le CICR et la Suisse. Ce rapport factuel a été soumis à la XXXIIIe Conférence internationale et il est disponible sur les sites web du CICR et du Département fédéral suisse des Affaires étrangères. De plus amples informations sur la mise en œuvre de la résolution 2 y sont données.

Résolution 3 - La violence sexuelle et sexiste : action commune en matière de prévention et d'intervention

La violence sexuelle et sexiste dans les conflits armés, les situations de catastrophe et autres situations d'urgence a des effets dévastateurs (et souvent invisibles) sur les victimes, leur famille et leur communauté au sens large. Elle peut être lourde de conséquences à long terme non seulement sur la santé physique mais aussi sur la santé mentale des victimes. Souvent, la honte et la stigmatisation ou la crainte du rejet et de représailles poussent les victimes vers l'isolement, ce qui les laisse sans moyens de subsistance. Sensibiliser à la violence sexuelle et sexiste et la prévenir, protéger les victimes et apporter des réponses globales à leurs besoins sont des préoccupations humanitaires essentielles.

Les efforts engagés pour sensibiliser davantage le public à la violence sexuelle et sexiste ont entraîné des progrès significatifs dans un certain nombre de domaines. Depuis 2015, les États et les Sociétés nationales, de même que la Fédération internationale et le CICR, ont réalisé des progrès considérables pour renforcer la prévention et la lutte contre la violence sexuelle et sexiste. La connaissance et la prise de conscience de la violence sexuelle et sexiste dans les conflits armés, les situations de catastrophe et autres situations d'urgence sont nettement plus grandes dans tous les domaines.

Des mesures importantes ont été prises pour renforcer les cadres régionaux et la mise en œuvre au niveau national. Des outils et des supports de formation ont été élaborés et diffusés auprès des acteurs gouvernementaux, militaires, policiers et judiciaires, ainsi que du personnel et des volontaires du Mouvement, pour établir des liens et informer de la nécessité de prévenir et de combattre la violence sexuelle et sexiste partout dans le monde.

Principales réalisations

Modification des politiques et des lois

- Trois documents importants ont été adoptés : en 2018, le CICR a adopté sa première Stratégie sur la violence sexuelle (2018-2022) et la Fédération internationale a adopté une Politique relative à la lutte contre l'exploitation et les abus sexuels et à leur prévention. En janvier 2019, le CICR a adopté le Code de conduite et les politiques relatifs à la prévention et à la lutte contre les comportements sexuels répréhensibles, la fraude et la corruption, qui couvre l'exploitation et les abus sexuels. Quelques ressources humaines ont été affectées aux activités liées à la violence sexuelle et sexiste et à la prévention et la lutte contre l'exploitation et les abus sexuels au CICR, au Secrétariat de la Fédération internationale et dans les structures de terrain.
- À travers son programme « Droit relatif aux catastrophes », le Secrétariat de la Fédération internationale travaille avec les Sociétés nationales à l'intégration de la prévention et de la lutte contre la violence sexuelle et sexiste dans les politiques et le droit relatifs aux catastrophes. En 2017, une étude mondiale a été réalisée et des études de cas ont été menées en Équateur, au Népal et au Zimbabwe en collaboration avec les Sociétés nationales de ces pays.
- Les États ont déployé des efforts considérables pour améliorer les cadres juridiques et politiques. Plusieurs États ont utilisé et soutenu la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité.
- La République tchèque, en particulier, a procédé à un examen de sa législation nationale axé sur la criminalisation de la violence sexuelle et sexiste dans les conflits armés ou au lendemain d'une catastrophe ou d'autres situations d'urgence.
- Au niveau régional, l'Union européenne et ses États membres se sont employés à mettre en œuvre le *Guide to practical Actions at EU level for Ending Sexual Violence in Conflict* (guide d'actions concrètes au niveau de l'Union européenne pour mettre un terme aux violences sexuelles dans les conflits armés), et ont adopté récemment un *Joint EU Gender Action Plan* (plan d'action pour l'égalité hommes-femmes), qui comprend des mesures claires visant à prévenir et à combattre la violence sexuelle et sexiste dans les situations d'urgence.

Activités de prévention

Le Mouvement a une valeur ajoutée en ce sens qu'il travaille étroitement avec les porteurs d'armes et les comprend, ce qui facilite la coopération en matière de prévention de la violence sexuelle dans les conflits. Par la voie d'un dialogue bilatéral et confidentiel, et sur la base d'analyses du contexte, le CICR s'est attaché à aider les porteurs d'armes et d'autres parties prenantes clés à recenser les violations systématiques et à mettre en œuvre des mesures pertinentes pour y remédier.

- Les activités communautaires de prévention de la violence ont été au cœur des efforts déployés par certaines Sociétés nationales. Ces activités consistent notamment à faire connaître la violence sexuelle et sexiste par le biais d'émissions de radio, de campagnes de sensibilisation dans les écoles et du porte à porte dans les communautés. La Croix-Rouge lao, la Croix-Rouge du Népal et la Croix-Rouge du Burundi sont du nombre des Sociétés nationales qui montrent la voie en la matière.



Photographe : Ichharam THAPA MAGAR, Croix-Rouge du Népal

Interventions

- Le CICR a adopté une approche multidisciplinaire et globale de la lutte contre la violence sexuelle dans les conflits armés. Il fait en sorte que les survivants aient accès à tous les services nécessaires, que les communautés et les personnes renforcent leur résilience et que les incidents soient évités dans toute la mesure possible. Il s'est employé à intégrer cette approche dans toutes ses opérations, en particulier dans 14 contextes prioritaires.
- Plusieurs Sociétés nationales offrent des services de soutien psychosocial aux victimes et/ou aux survivants de la violence sexuelle et sexiste. La Croix-Rouge danoise et la Croix-Rouge allemande, par exemple, fournissent ce type de services dans le cadre de leurs opérations liées à la migration.

Renforcement des capacités

- Malgré des ressources limitées, le Mouvement a considérablement progressé dans la prévention et la lutte contre les violences sexuelles et sexistes, en grande partie grâce à une coordination et une collaboration internes de qualité. Le Groupe de travail mondial de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sur la violence sexuelle et sexiste, établi avant la XXXIIe Conférence internationale, composé du CICR, du Secrétariat de la Fédération internationale et de Sociétés nationales, a joué un rôle essentiel en élaborant des supports de formation, des outils et des lignes directrices et des indicateurs de suivi pour l'ensemble du Mouvement, en organisant des formations conjointes et en faisant connaître les bonnes pratiques.
- En collaboration avec le Centre d'enseignement et de recherche en action humanitaire de Genève, le CICR et le Secrétariat de la Fédération internationale ont mis au point des supports et des programmes de formation sur la violence sexuelle et sexiste. Le CICR a organisé, au niveau interne, des séminaires sur la violence sexuelle dans les conflits armés et les situations d'urgence, et tenu des séances d'information approfondie pour plus de 20 de ses délégations.
- Le Secrétariat de la Fédération internationale a élaboré des rapports, des outils et des formations. Les plus notables sont les Normes minimales relatives à la protection, au genre et à l'inclusion dans les situations d'urgence, destinées à tous les secteurs des interventions d'urgence, et la formation sur l'action commune en matière de prévention et d'intervention face à la violence sexuelle et sexiste.
- Depuis 2015, la Croix-Rouge australienne soutient le déploiement de cinq délégués spécialisés dans la protection, le genre et l'inclusion au Népal, aux Philippines, au Liban et en Europe, et finance trois autres délégués chargés de la protection, du genre et de l'inclusion au Bangladesh et en Indonésie. Son réseau de personnel d'urgence spécialisé dans la protection, le genre et l'inclusion compte actuellement 15 délégués.
- La Société de la Croix-Rouge arménienne a dispensé une formation sur la violence sexuelle et sexiste à 500 réfugiés et personnes déplacées ainsi qu'à 350 représentants d'autres organisations. Cent dix jeunes ont participé aux cours d'hiver et d'été sur l'égalité de genre et la violence sexuelle et sexiste.
- La Croix-Rouge du Népal a dispensé une formation sur la protection, le genre et l'inclusion à plus de 5 000 collaborateurs, mené des activités de recherche sur les politiques et la législation nationales relatives à la violence sexuelle et sexiste, et réalisé 754 séances de formation sur la prévention de la violence pour un total de 11 362 Népalais (2 789 hommes et 8 573 femmes).
- Le Royaume-Uni a dispensé une formation sur la violence sexuelle à plus de 17 000 militaires et policiers, et déployé son équipe d'experts 85 fois.
- La Croix-Rouge du Soudan du Sud a réalisé 1 561 séances de sensibilisation à la violence sexuelle et sexiste, touchant 83 067 personnes (56 319 femmes et 26 748 hommes), et a conduit une série de formations (violence sexuelle et sexiste, prise en charge clinique des cas de viol, gestion des cas et soutien psychosocial).

Des femmes membres du personnel et volontaires de la Croix-Rouge du Népal ont tenu des discussions pour mettre en évidence les besoins particuliers des femmes et des personnes handicapées après une catastrophe. Grâce à la subvention en espèces de la Croix-Rouge du Népal, Renuka a créé chez elle un petit atelier de couture qui lui assure une sécurité économique accrue et lui permet de subvenir à ses besoins.

« Le soutien qui a été apporté aux femmes comme moi, nous a rendues plus fortes et nous a donné confiance en nous ; il a amélioré ma vie après le tremblement de terre et m'a permis de gagner ma vie et de fournir un service à la communauté. »

— Renuka, 54 ans, Népal

« Je suis heureuse d'avoir suivi cette formation, car je vais maintenant pouvoir m'occuper comme il faut des victimes et des autres patients. Je me souviens avoir fourni des soins à une femme qui était tombée enceinte après un viol et qui ne voulait pas le dire à sa famille par peur d'être la cause d'affrontements entre clans car elle connaissait très bien son violeur. J'ai essayé d'en savoir davantage, mais elle a refusé de parler, ce qui m'a irritée. Je lui ai dit d'aller voir une sage-femme. Je suis convaincue que je vais maintenant pouvoir aider les victimes de façon adéquate et avec compassion. »

— Agent de santé du Soudan du Sud



Photographe : Hari MAHARJAN, Croix-Rouge du Népal

Principaux défis

- La résolution de la XXXI^e Conférence internationale et l'engagement pris par le Mouvement de prévenir et de combattre la violence sexuelle et sexiste doivent être plus largement diffusés. La connaissance limitée de la violence sexuelle et sexiste, en tant que problème répandu qui est exacerbé dans les conflits armés, les situations de catastrophe et autres situations d'urgence, reste un défi.
- Garantir la complémentarité des approches du Mouvement concernant la mise en œuvre de la résolution et les actions visant à prévenir, atténuer et lutter contre la violence sexuelle et sexiste reste un défi et appelle des efforts accrus.
- Il est nécessaire de former un plus grand nombre de volontaires aux comportements sensibles au genre et non accusatoires et aux approches centrées sur les survivants.
- La majeure partie des ressources actuellement consacrées à la violence sexuelle et sexiste sont affectées aux situations de conflit, de catastrophe et autres situations d'urgence dans des contextes en développement. Il s'ensuit que peu d'outils sont disponibles pour guider la mise en œuvre des bonnes pratiques dans les situations d'urgence survenant dans des contextes plus développés.
- La demande de formations et de renforcement des capacités reste très forte. Quelques Sociétés nationales n'ont pas connaissance des supports de formation existants et les Sociétés nationales qui ont entendu parler des formations et supports existants déplorent l'insuffisance des ressources et des compétences et l'absence de supports dans les langues qui les concernent.

Résolution 4 – Les soins de santé en danger – Continuer ensemble à protéger la fourniture de soins de santé

Les soins de santé en danger sont une initiative du CICR et du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, dont le but est de remédier au problème de la violence contre les patients, les agents de santé, les structures médicales et les transports sanitaires, et de garantir un accès sûr aux soins de santé dans les conflits armés et autres situations d'urgence ainsi que la fourniture de soins en toute sécurité. Lancée en 2011, cette action couvre trois domaines distincts mais interdépendants : la mise en œuvre de mesures concrètes pour protéger les soins de santé contre la violence et les attaques, la mobilisation des communautés mondiales et locales d'intérêt, et l'établissement de données permettant de guider et d'évaluer ces efforts.

Entre 2015 et 2017, le CICR a recensé 1 261 incidents violents contre les soins de santé dans 16 pays en proie à un conflit armé ou à d'autres situations d'urgence. Des médecins et des infirmiers, des conducteurs d'ambulance et des auxiliaires de santé, des hôpitaux et des centres médicaux, et même des blessés et des malades, ont été attaqués quand des affrontements ont éclaté. Cette violence désorganise le système des soins de santé au moment où les gens ont le plus besoin d'y accéder. Des communautés entières n'ont plus accès aux services vitaux, comme les soins materno-infantiles ou pédiatriques et la vaccination. La violence contre les personnels de santé, les structures médicales et les véhicules sanitaires est de ce fait un problème humanitaire qui a des effets étendus et durables.

Principales réalisations

Consolidation et amélioration des pratiques sur le terrain et de la réponse au niveau national

Des mesures pratiques ont été prises par le Mouvement, en coopération avec d'autres parties prenantes intéressées dans le monde, dans le but de remédier à différents aspects de la violence contre les soins de santé :

- Amélioration des systèmes et mécanismes existants de collecte d'informations sur les cas de violence contre les soins de santé (par ex., Colombie, Espagne)
- Amélioration du respect dû à la protection des soins de santé par les porteurs d'armes (par ex., Liban, OTAN, Philippines)
- Renforcement des compétences en matière de prévention et de gestion de la violence par les personnels de santé, à travers une formation appropriée (par ex., Pérou, Brésil)
- Amélioration de la sécurité des transports sanitaires par la formation et par la mise en place de procédures opérationnelles adaptées au contexte (par ex., Libye, Syrie, Pakistan, El Salvador)
- Amélioration de la sécurité et de la préparation des structures médicales (par ex., Pakistan, Liban, Palestine, Soudan du Sud)
- Renforcement du respect des services de santé par l'ensemble de la population (par ex., Soudan du Sud, République centrafricaine, Iraq, Libye)
- Recherches sur les schémas de violence contre les soins de santé, en partenariat avec des experts nationaux de la santé publique (par ex., Pakistan, Nigéria, Brésil)
- Au Nigéria, le projet de loi sur la prise en charge obligatoire des blessés par balle a été adopté par le Parlement en 2016 et accepté par le président en 2017. Le projet de loi établit le droit de tout blessé par balle de recevoir des soins et garantit l'accès à un traitement immédiat et adéquat. La divulgation d'informations médicales confidentielles constitue un délit passible d'une peine d'emprisonnement ou d'une amende.



Photographe : ICRC / André LIOHN



Photographe : ICRC / s.n.

Mobilisation des communautés mondiales et locales d'intérêt

- Des efforts ont été faits pour veiller à ce que la réponse à la violence contre les soins de santé reste une priorité majeure pour la communauté internationale, ainsi qu'en témoigne l'adoption de la résolution 2286 du Conseil de sécurité des Nations Unies sur la protection des civils en période de conflit armé, et de la résolution de l'Assemblée mondiale de la Santé sur la stratégie mondiale sur les ressources humaines pour la santé à l'horizon 2030.
- Le rapprochement entre le Mouvement, les autorités de la santé et les organisations professionnelles de la santé (communauté d'intérêts) au niveau mondial s'est traduit par des initiatives adaptées au contexte et destinées à remédier à la violence contre les soins de santé aux échelons national et local, par exemple, la signature d'un protocole interorganisations entre les services ambulanciers et préhospitaliers en El Salvador.
- La question de la fourniture de soins de santé dans les conflits armés est traitée dans des documents sur la promotion et la mise œuvre du droit international humanitaire, établis par la Croix-Rouge britannique et le CICR pour examen à la Réunion des ministres de la Justice du Commonwealth (16-19 octobre 2017) et à la réunion des hauts fonctionnaires des ministères de la Justice du Commonwealth (1-3 octobre 2018).
- La Croix-Rouge de Belgique et la composante sanitaire des forces de défense belges ont coopéré pour la première fois en novembre 2018. Dans ce contexte, la Croix-Rouge de Belgique a présenté à plusieurs groupes d'officiers et de sous-officiers de la composante sanitaire des forces armées belges, un module sur le DIH comprenant une section sur les droits et les responsabilités du personnel médical et les défis dans la protection du personnel médical.
- L'Alliance for Health Security Cooperation est une plateforme de coopération présidée par la Finlande et l'Australie. Elle s'emploie à faciliter la mobilisation de ressources techniques et financières, l'échange de connaissances entre les pays, les organisations internationales, les institutions financières et les organisations non gouvernementales, ainsi que le débat sur des sujets tels que les ressources humaines pour la santé et le rôle des communautés dans toutes les situations de risques. Le réseau compte actuellement 73 membres.

- La Suisse et le Canada ont établi un groupe informel d'États, le CICR, l'Organisation mondiale de la Santé et Médecins sans Frontières (MSF) ayant qualité d'observateurs, qui s'attache à promouvoir la mise en œuvre de la résolution 2286 du Conseil de sécurité des Nations Unies sur la protection des blessés et des malades, du personnel médical et des agents humanitaires en période de conflit armé. Ce groupe a pour but de nourrir la dynamique créée par l'adoption de la résolution 2286, notamment par des échanges de bonnes pratiques et d'informations sur la question.
- Le CICR a organisé des réunions régionales sur les soins de santé en danger. Ces réunions, tenues en Asie et au Moyen-Orient en 2019, ont rassemblé les composantes du Mouvement et les partenaires de la communauté d'intérêts, qui ont procédé à des échanges sur les défis et les bonnes pratiques. Des réunions seront organisées en Afrique et aux Amériques en 2020.

Sensibiliser le public à la violence contre les soins de santé

- Depuis 2015, le Mouvement donne la priorité aux campagnes nationales et locales de sensibilisation du public pour compléter d'autres mesures. L'objet de ces campagnes a évolué dans le sens de la promotion d'un changement des comportements, comme au Pakistan, en Iraq, au Liban et en El Salvador.
- En mai 2018, le CICR a publié un clip vidéo illustrant les difficultés que rencontre un père pour faire soigner sa fille blessée, l'hôpital ayant été bombardé. En juillet 2019, ce clip comptait quelque 235 000 vues sur YouTube. De nombreuses Sociétés nationales ont contribué à ce chiffre.

Lueurs d'espoir : dialoguer avec la communauté sur la violence contre les soins de santé en République centrafricaine

Le CICR a lancé une nouvelle campagne intensive sur les soins de santé en danger en mai 2018. L'idée de cette campagne s'est imposée à la suite d'un grave incident survenu le 1er mai 2018 à l'hôpital communautaire de Bangui, où une équipe chirurgicale du CICR était à l'œuvre. Ce jour-là, plusieurs centaines de personnes, certaines armées, ont fait irruption dans l'hôpital, à la recherche de blessés qui avaient été admis plus tôt dans la journée, après une attaque contre l'église Notre-Dame-de-Fatima. Les personnels de santé doivent pouvoir s'acquitter de leur mission en toute sécurité, mais l'irruption d'une telle foule a mis tout le monde en danger – les patients, l'équipe du CICR et tout le personnel de l'établissement. Une personne qui accompagnait un patient a été tuée.

À la suite de cet incident, le CICR a fait appel au ministère de la Santé et à d'autres fournisseurs de services médicaux, comme MSF. Convaincre les gens – qu'il s'agisse du grand public ou des porteurs d'armes – que toute personne blessée ou malade doit recevoir des soins sur la seule base de ses besoins, quel que soit le camp auquel elle appartient, n'est pas chose facile. Le principe de non-discrimination n'est pas toujours bien compris, et certaines personnes se méfient des motivations ou des intentions des organisations qui fournissent des soins médicaux. Le principal objectif de la campagne était donc de faire mieux comprendre le rôle essentiel joué par les services médicaux – notamment les structures médicales, les personnels de santé et les véhicules sanitaires – en période de conflit armé ainsi que l'importance d'assurer le bon fonctionnement de ces services en toutes circonstances. Contact a été pris avec des personnalités et des organisations influentes au sein de la communauté, telles que des organisations de femmes et de jeunes, des responsables communautaires et religieux, les représentants des différents quartiers de Bangui et un groupe de huit législateurs. Le CICR a également intensifié ses efforts de sensibilisation en direction des porteurs d'armes et organisé des séances d'information à l'intention des jeunes qui avaient érigé les barricades.

El Salvador : protéger les soins de santé malgré les obstacles invisibles

El Salvador connaît des niveaux élevés de violence armée qui, outre ses coûts sociaux et économiques considérables, touche gravement les services de soins de santé, qu'ils soient fournis par la Croix-Rouge d'El Salvador, le secteur public ou le secteur privé. Face à cette situation, la Société nationale a réuni des représentants des différents secteurs de la santé du pays, qui ont entrepris d'élaborer un protocole interinstitutionnel pour la coordination et la fourniture en toute sécurité des soins préhospitaliers d'urgence. Le protocole, qui a été signé le 30 mai 2016 et a ensuite été adopté sous forme de loi, définit un ensemble de règles et de dispositions destinées aux établissements de santé et visant à améliorer la coordination et à réduire au minimum les risques liés à l'insécurité. La mise au point d'un outil de signalement des incidents, elle aussi réalisée à l'initiative de la Croix-Rouge d'El Salvador, est un autre résultat concret de ce processus.

Iraq : campagne nationale pour renforcer le respect des personnels de santé

En novembre 2018, le CICR, en collaboration avec le ministère de la Santé, de sociétés de télécommunications et de grandes chaînes de télévision en particulier, a lancé une campagne publique multiforme sur les soins de santé en danger. La campagne, menée à la fois dans les médias traditionnels (y compris les cinémas) et sur les réseaux sociaux, visait à renforcer le respect des personnels de santé par l'ensemble de la population. Plusieurs vidéos, tournées avec des personnalités de la vie publique (présentateur de télévision, footballeur, actrice, etc.), ont été utilisées pour diffuser le message. La campagne a été à l'origine d'une série de décisions de haut niveau du ministère de la Santé destinées à améliorer le respect des soins de santé dans le pays et l'accès à ces soins.

Norvège : travailler ensemble pour mieux protéger les soins de santé

La Croix-Rouge de Norvège est une des Sociétés nationales qui ont apporté un soutien important aux Sociétés nationales sœurs des Amériques (par ex., Croix-Rouge colombienne, Croix-Rouge du Honduras et Croix-Rouge d'El Salvador), du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord (par ex., Croissant-Rouge libyen, Croix-Rouge libanaise, Croissant-Rouge de l'Iraq), et d'Asie (par ex., Croissant-Rouge afghan) dans l'élaboration de mesures pratiques pour répondre à la violence touchant les fournisseurs de soins de santé dans ces pays. Des mesures diverses ont été prises aux niveaux local et régional, telles que la promotion du manuel de la mission médicale en Colombie, l'élaboration d'un guide pratique pour le personnel de santé au Honduras, l'élaboration de l'analyse des risques et du code de conduite des services de santé du Croissant-Rouge libyen, etc. Dans le cadre de cette coopération, les Sociétés nationales des Amériques et de la région Moyen-Orient et Afrique du Nord se sont réunies pour échanger des informations sur les mesures mises en œuvre pour garantir la sécurité des services ambulanciers et des patients qui en bénéficient. La coopération entre les Sociétés nationales des Amériques a ouvert la voie à l'organisation de réunions régionales auxquelles ont participé les ministères de la Santé des pays concernés. La Croix-Rouge de Norvège dirige également une action communautaire pour les services ambulanciers et préhospitaliers dans les situations de risque ouverte aux praticiens du monde entier. Elle a tiré de la coopération à l'étranger avec d'autres Sociétés nationales des enseignements qu'elle a fait connaître aux acteurs compétents du secteur norvégien de la santé.

Italie : la violence contre les soins de santé y est aussi une réalité

En février 2019, la Croix-Rouge italienne a lancé une campagne de grande ampleur sur la protection des soins de santé. Une campagne multimédia ayant pour slogan Non sono un bersaglio (Je ne suis pas une cible) a attiré l'attention sur la violence qui touche les services de santé en Italie, et avait pour ambition de diffuser ses supports dans tous les établissements médicaux du pays. La Croix-Rouge italienne a utilisé la campagne comme une plateforme pour simultanément mettre en lumière le sort des agents de santé dans les pays touchés par un conflit.

Principaux défis

- Traduire les engagements pris par différentes parties prenantes au niveau mondial en des initiatives plus concrètes et tangibles au niveau national reste un défi.
- La collaboration intersectorielle reste nécessaire pour garantir que les initiatives sont cohérentes, durables et suffisamment pratiques. En outre, aucun groupe n'a, seul, assez d'influence pour promouvoir les changements nécessaires. Des coalitions plus vastes, qu'elles soient formelles ou informelles, sont nécessaires.
- Réunir différentes initiatives nationales dans un plan d'action national commun pour prévenir et combattre la violence contre les soins de santé reste un défi.

Résolution 5 – La sûreté et la sécurité des volontaires de l'humanitaire

L'action humanitaire dans le monde tient en grande partie au dévouement et au courage du personnel et des volontaires du Mouvement, parmi lesquels beaucoup n'hésitent pas à risquer leur bien-être physique et psychologique pour venir en aide aux autres. L'importance du rôle des volontaires locaux dans les situations complexes n'a fait que croître ces dernières années, et dans le même temps des centaines de travailleurs humanitaires sont tués, blessés ou enlevés chaque année. La sûreté et la sécurité ne sont jamais pleinement garanties quand une assistance et une protection humanitaires sont fournies dans des contextes par essence difficiles et dangereux. Toutefois, des actions et des mesures axées sur la sûreté et la sécurité des volontaires de l'humanitaire peuvent réduire ou atténuer les risques auxquels ceux-ci peuvent être confrontés. Selon la Aid Workers Security Database, le nombre des décès a augmenté de 30 % en 2017 par rapport à l'année précédente. Au total, 139 travailleurs humanitaires ont été tués et 174 ont été enlevés ou blessés lors de graves attaques en 2017. Plus de 500 membres du personnel et volontaires de Sociétés nationales ont été tués dans l'accomplissement de leur mission depuis 1994. De 2016 à 2018, 60 employés et volontaires de Sociétés nationales ont été tués dans l'exercice de leurs fonctions.

Depuis 2015, les États, les Sociétés nationales, la Fédération internationale et le CICR ont fait des progrès en matière de sûreté et de sécurité des volontaires de l'humanitaire. Les efforts accomplis peuvent être regroupés autour de quatre thèmes : 1) **détermination à protéger**, où des progrès notables ont été faits en matière de soutien psychosocial des volontaires ; 2) **amélioration des connaissances**, où des efforts accrus et des progrès ont été faits pour développer la recherche, approfondir les connaissances et créer une base de données aux fins d'éclairer les activités présentes et futures en matière de sûreté, de sécurité et de bien-être des volontaires ; 3) **amélioration de la compréhension**, où une Alliance de Sociétés nationales pour le développement du volontariat a été créée en 2017 aux fins de mettre en évidence, de faire connaître et de reproduire les pratiques prometteuses en matière de volontariat ; et 4) **garantie de la sécurité et du bien-être des volontaires**, en promouvant l'assurance ou une protection équivalente. Quelques Sociétés nationales ont réussi à mettre en place, au niveau local, des solutions pour dédommager leurs volontaires en cas d'accident ou de décès.

Principales réalisations

Soutien psychosocial des volontaires

- Plusieurs Sociétés nationales ont pris des mesures cruciales pour assurer un soutien psychosocial à leurs volontaires. Dans les différentes actions contre Ebola en République démocratique du Congo, en Guinée, au Libéria, en Sierra Leone et au Burundi, et dans l'intervention consécutive aux attentats du dimanche de Pâques à Sri Lanka, des efforts ont été faits avec succès pour fournir aux volontaires l'accès aux premiers secours psychologiques et un soutien psychosocial.
- Le Croissant-Rouge soudanais a établi un système de soutien psychosocial avec l'appui du Centre de référence de la Fédération internationale sur le soutien psychosocial et des Sociétés nationales du Danemark et de la Suède.
- La Croix-Rouge suédoise a mis en place un système de formation progressive des volontaires, combinant l'apprentissage en ligne, des possibilités de formation présentielle, des mécanismes d'orientation externes et un suivi interne pour systématiser et institutionnaliser le soutien psychosocial des volontaires.
- L'Initiative Volunteering in Conflict and Emergencies (ViCE) a organisé un laboratoire pop-up de l'innovation sur le soutien psychosocial des volontaires. Les volontaires sont des acteurs humanitaires essentiels dans les conflits et les situations d'urgence. Pourtant, nous en savons très peu sur leurs expériences et leurs besoins, les défis auxquels ils sont confrontés et ce qui peut être fait pour leur apporter un soutien. À cause de ce déficit de connaissances, nous sommes peu à même de protéger, de promouvoir et de reconnaître les volontaires à l'œuvre dans les conflits et les situations d'urgence. L'Initiative ViCE vise à combler ce déficit. Le laboratoire qu'elle a organisé en 2018 a eu pour hôte le Centre de référence de la Fédération internationale sur le soutien psychosocial. Les participants, issus des Sociétés nationales du Canada, du Liban, du Mali, des Philippines, de Suède et d'Ukraine, de la Northumbria University (Royaume-Uni) et de Trinity College (Irlande), ont défini des solutions aux problèmes liés à l'accès des volontaires au soutien psychosocial et favorisé une compréhension et une prise de conscience accrues du problème.

Modification des politiques et de la législation

- Plusieurs Sociétés nationales ont joué un rôle essentiel dans leur pays en favorisant l'instauration d'environnements juridiques, sociaux, économiques et culturels propices à une expérience du volontariat dans la sécurité. La Croix-Rouge du Kenya a récemment collaboré avec le programme Volontaires des Nations Unies et d'autres organisations faisant appel à des volontaires au Kenya et a fondé la Volunteer Involving Organizations Society. En tant qu'organisation gouvernementale reconnue, cette société s'est attachée à inciter le gouvernement à améliorer les politiques et la législation nationales relatives au volontariat.

Cadre pour un accès plus sûr (Cadre)

- Depuis que le guide « Un accès plus sûr » à l'intention de toutes les Sociétés nationales a été lancé, beaucoup a été accompli tant au siège du CICR que sur le terrain. Ainsi, plus de 50 ateliers de sensibilisation, d'évaluation et de planification ont été tenus et des plans d'action ont été élaborés pour les Sociétés nationales, une équipe de 30 facilitateurs d'ateliers sur le Cadre, issus des différentes composantes du Mouvement, a été constituée et des plateformes d'échanges de pair à pair ont été établies, qui comprennent des tables rondes, des webinaires et des visites d'échange entre pairs.
- L'Initiative ViCE, menée par la Croix-Rouge suédoise et le Centre pour le développement international de la Northumbria University, a travaillé avec les Sociétés nationales d'Afghanistan, du Honduras, du Myanmar, du Soudan du Sud et d'Ukraine pour collecter des données sur les expériences des volontaires locaux dans les conflits et les crises humanitaires.

Plan d'action pour le volontariat

- La Fédération internationale a élaboré un Plan d'action pour le volontariat, qui est mis en œuvre par une Alliance des Sociétés nationales des cinq régions. Le Plan d'action sert de catalyseur à des mécanismes visant à garantir la sécurité et le bien-être des volontaires. Un de ses éléments importants a été l'élaboration d'une Charte des volontaires à l'échelle de la Fédération, que l'Assemblée générale a adoptée en 2017.
- Ces dernières années, quelque 150 000 employés et volontaires de plus de 150 Sociétés nationales ont mené à bien le cours « Stay Safe » de formation en ligne à la sécurité des volontaires.

Croissant-Rouge afghan

Abdul Fatah, 27 ans, a fait du volontariat pour le Croissant-Rouge afghan de 2013 à 2018, avant d'assumer les fonctions de responsable de la gestion des catastrophes. Abdul considère que le volontariat est une expérience très enrichissante. Il dit que ses collègues et lui font face à de nombreuses situations difficiles dans leur action quotidienne. Il évoque un incident récent :

« En 2019, le chauffeur de la section et moi avons ramassé un corps, puis avons quitté la ville de Ghazni pour notre destination, le district de Qarabagh. Quand nous sommes arrivés à Qarabagh, le groupe d'opposition armé au gouvernement m'a arrêté et a demandé au chauffeur d'emmener le corps dans un autre district où nous avons interdiction de pénétrer. On a dit au chauffeur que je serais maintenu en détention tant que le corps n'aurait pas été déposé à l'endroit indiqué. Je suis resté aux mains du groupe pendant 12 heures, et j'ai été battu et menacé de mort. J'ai été relâché vers minuit, après que le chauffeur a déposé le corps à l'endroit indiqué. Ces situations sont émotionnellement difficiles à gérer. Heureusement, avant cet incident, j'avais reçu une formation sur le soutien psychosocial. J'ai essayé de gérer mon stress en respirant profondément, en dédramatisant la situation dans ma tête, et en parlant au groupe armé pour lui expliquer ce que fait le Croissant-Rouge afghan et comment il vient en aide aux personnes en détresse. »

Abdul est très reconnaissant au CICR et à la Croix-Rouge danoise pour le soutien psychosocial dont il a bénéficié.

« Après l'incident, j'ai suivi trois autres formations au soutien psychosocial

financées par le CICR et la Croix-Rouge danoise. Les premiers secours psychologiques, le soutien de pair à pair, le système du jumelage (Buddy system) et la gestion du stress en tant qu'auto-prise en charge m'aideront à faire face à des incidents critiques futurs.

Auparavant, quand je devais aller sur le terrain pour porter assistance aux victimes du conflit, je redoutais d'être traumatisé par les souffrances des personnes touchées et la vue des cadavres. Aujourd'hui, je sais utiliser les méthodes du soutien psychosocial pour aider mes collègues et prendre soin de moi. »



Photographe : M. Abdullah, le chauffeur de la section du Croissant-Rouge afghan à Ghazni, le 17 octobre 2018.

Croix-Rouge de Sri Lanka

Kandumany Vishvanath, 37 ans, fait du volontariat pour la Croix-Rouge de Sri Lanka depuis 15 ans. Il se souvient de ce qu'il a vécu le 21 avril 2019, jour de Pâques.

« Je participais aux prières du dimanche de Pâques à l'église du Renouveau chrétien, à environ deux kilomètres de l'église évangélique de Sion, quand les explosions ont eu lieu. Immédiatement après l'incident, le responsable de ma section m'a appelé pour me demander d'aller à l'église de Sion. Il était difficile d'entrer dans l'église tandis que les corps étaient enlevés et les blessés évacués vers les hôpitaux. Voyant le chaos, j'ai commencé à aider à évacuer les blessés. Une fois tous les blessés pris en charge, je me suis précipité à l'hôpital pour voir ce que je pouvais faire. Dès mon arrivée, on m'a dit qu'il fallait une très grande quantité de produits sanguins. C'est là que j'ai vu M. Jenivan, le responsable de l'association Jeunesse de notre église, qui était auprès des victimes pour aider le personnel médical. Je lui ai dit que l'hôpital manquait de sang, et il a pris contact avec 25 de ses amis qui sont immédiatement venus donner du sang. Beaucoup d'autres personnes sont venues donner du sang les jours qui ont suivi. M. Jenivan a aussi aidé les autorités à identifier les corps et les blessés pour informer les proches des victimes. Une semaine après, M. Jenivan rejoignait la Croix-Rouge de Sri Lanka en tant que volontaire car il avait été très heureux d'apporter un soutien aux victimes de l'incident. »

Le dernier programme psychosocial connu de la Croix-Rouge de Sri Lanka a été le programme après-conflit qui avait été mis en œuvre en 2009 avec le soutien technique et financier de la Croix-Rouge

danoise. Après 2009, la Société nationale n'a malheureusement pas pu conserver son savoir-faire technique. Le soutien psychosocial n'a pas été une priorité des grandes opérations d'urgence menées par la Croix-Rouge de Sri Lanka au cours des dix dernières années, mais tout a changé après les attentats à la bombe du dimanche de Pâques, qui sont considérés comme un « traumatisme collectif ». La violence a touché directement des centaines de personnes et de secouristes à Colombo, Gampaha et Batticaloa. Elle a touché indirectement toute la population du pays et a été lourde de conséquences psychosociales dans toute l'écologie sociale. Consciente des répercussions psychologiques des attentats et du manque de connaissances techniques, la Croix-Rouge de Sri Lanka a immédiatement pris des mesures pour renforcer les capacités du personnel et des volontaires dans les régions touchées et a demandé à une équipe régionale d'intervention d'urgence spécialisée dans le soutien psychosocial de l'aider à former ses volontaires. C'est ainsi que 60 volontaires – 20 dans chacun des districts touchés – ont reçu une formation en matière de premiers secours psychologiques, d'orientation des personnes touchées et d'organisation d'activités de soutien psychosocial dans les écoles et les communautés. En outre, une conseillère technique du Centre de référence de la Fédération internationale sur le soutien psychosocial, attachée au consulat du Danemark, a effectué une courte visite à Sri Lanka pour aider les survivants. L'une des composantes essentielles du programme de la Croix-Rouge de Sri Lanka est « l'aide aux aidants », dans le cadre de laquelle les volontaires bénéficient d'un soutien psychosocial et des séances de compte rendu sont tenues régulièrement sur le terrain. Pour conserver le niveau minimum de connaissances requis en matière de soutien psychosocial, la Croix-Rouge de Sri Lanka a formé ses premiers formateurs en premiers secours psychologiques.

« Je suis très heureux de développer ce service, car la plupart des personnes touchées en ont besoin. Nous avons rencontré des personnes qui ont perdu le sommeil parce qu'elles pleurent des êtres chers, et des enfants qui refusent d'aller à l'école. Grâce aux connaissances que j'ai acquises au cours de la formation, je suis à l'écoute des victimes et je peux les guider tout au long du processus », dit M. Vishvanath.



Photographe : Kalaïamuthan Enoch / Croix-Rouge de Sri Lanka



Photographe : Kalaïamuthan Enoch / Croix-Rouge de Sri Lanka

Principaux défis

- Il est de la plus haute importance de comprendre que le volontariat a un coût et que des ressources sont indispensables pour conserver le réseau.
- Il faudrait établir une mesure de référence de la sécurité et de l'accès des volontaires, et mesurer les améliorations pour apporter des solutions à l'absence de données sur les compétences en matière de gestion et les installations.
- Des ressources financières et humaines limitées ont des incidences néfastes sur la sûreté et la sécurité des volontaires.
- Dans les contextes hautement opérationnels, certaines Sociétés nationales donnent la priorité à l'intervention plutôt qu'au Cadre pour un accès plus sûr.
- Le Cadre pour un accès plus sûr requiert une planification à long terme. La plupart des processus devraient être reliés par un effort de développement organisationnel à long terme des Sociétés nationales.

Résolution 6 – Renforcement des cadres juridiques applicables aux interventions en cas de catastrophe, à la réduction des risques et aux premiers secours

Les cadres juridiques et normatifs applicables aux interventions en cas de catastrophe, à la réduction des risques et aux premiers secours sont des outils indispensables pour renforcer la sécurité des communautés en permettant la fourniture rapide de secours et en garantissant un relèvement complet et équitable à la suite d'une catastrophe.

Au cours des quatre dernières années, d'importants efforts ont été déployés par les États, les Sociétés nationales et la Fédération internationale pour améliorer les capacités et les outils dont elles disposent pour aux fins de leur action en faveur du droit relatif aux catastrophes. La Fédération internationale et les Sociétés nationales se sont ainsi attachées à fournir des outils et des conseils techniques dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre de lois, de politiques et/ou de procédures nationales ; à mener des activités de plaidoyer auprès du législatif afin d'influencer les résultats des forums intergouvernementaux, interinstitutionnels et universitaires ; à renforcer leur visibilité et leurs partenariats ; et à réaliser des travaux de recherche de qualité à l'appui des activités de plaidoyer menées auprès du législatif.



Crédits photo : Corrie Butler, 2017, Fédération internationale, Soudan du Sud.

Principales réalisations

- De nouveaux instruments de politique fondés sur les recommandations des Sociétés nationales et de la Fédération internationale ont été adoptés dans cinq pays (Costa Rica, Honduras, Indonésie, Panama et Samoa).
- La Fédération internationale apporte son soutien à la mise au point de procédures juridiques dans dix-huit pays ou régions (Bhoutan, Costa Rica, Dominique, Fidji, République démocratique populaire lao, Malawi, Mongolie, Népal, Panama, Pérou, Soudan du Sud, Soudan, Tokelau, Tonga, Tuvalu, Ouganda, Vanuatu et Communauté andine – les Lignes directrices du Comité andin pour la prévention et la gestion des catastrophes devraient être adoptées entre 2019 et 2020).
- Treize Sociétés nationales (Argentine, Bhoutan, Indonésie, Kiribati, République démocratique populaire lao, Malawi, Mongolie, Népal, Samoa, Soudan du Sud, Tonga, Ouganda et Vanuatu) ont mieux défini leur rôle d'auxiliaire dans le cadre de l'élaboration ou de la révision des lois et des politiques nationales.
- Vingt Sociétés nationales ont mené des activités de plaidoyer auprès du législatif avec le soutien du programme « Droit relatif aux catastrophes » de la Fédération internationale, sur le thème

notamment des Lignes directrices relatives à la facilitation et à la réglementation nationales des opérations internationales de secours et d'assistance au relèvement initial en cas de catastrophe (Lignes directrices IDRL) et de la réduction des risques de catastrophe.

- Plus de 1 850 personnes issues de 25 pays ont été formées au rôle d'auxiliaire, au droit relatif aux catastrophes et aux activités de plaidoyer auprès du législatif. En outre, 1 263 personnes ont suivi le nouveau module en ligne sur la législation et la réduction des risques de catastrophe.
- Sous l'impulsion de la Fédération internationale et de Sociétés nationales, plus de 25 forums intergouvernementaux, interinstitutionnels et universitaires se sont penchés sur les questions de plaidoyer auprès du législatif. Ainsi, deux conférences régionales ont notamment été organisées dans la région du Pacifique et en Amérique latine, respectivement, sur le thème « Légiférer pour une gestion des risques de catastrophe qui tienne compte des changements climatiques ».
- Outre les progrès accomplis au niveau national, plusieurs organisations régionales ont utilisé les Lignes directrices IDRL pour élaborer ou renforcer leurs cadres et leurs mécanismes régionaux de gestion des catastrophes. La mise en œuvre de ces cadres régionaux devrait donner lieu à des progrès supplémentaires au niveau national, les États alignant leurs règles et leurs procédures sur ces instruments.



Crédits photo : Corrie Butler, 2017, Fédération internationale, Soudan du Sud.

Activités régionales

Afrique

- L'Union africaine (UA) s'est employée à élaborer une loi-type fondée sur les Lignes directrices IDRL pouvant être adoptée par les États membres et adaptée à leur contexte national, conformément aux objectifs fixés dans le Cadre d'action humanitaire de l'UA et à la Position africaine commune sur l'efficacité de l'action humanitaire. En outre, en 2018, la question du droit relatif aux catastrophes, dont les Lignes directrices IDRL, a été incluse dans le programme de formation de l'UA aux lois et aux politiques humanitaires.
- À l'occasion d'une manifestation parallèle intitulée « Législation et réduction des risques de catastrophe » organisée en marge de la Plateforme afro-arabe de réduction des risques de catastrophe tenue en octobre 2018, les participants ont discuté des lois et des politiques relatives à la gestion des risques de catastrophe qui tiennent compte des changements climatiques et de leur impact sur le renforcement des capacités des communautés de se préparer et de s'adapter aux changements climatiques. La Déclaration de Tunis sur l'accélération de la mise en œuvre du Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe et le Communiqué conjoint émanant de cette Plateforme reconnaissent l'importance des cadres juridiques pour la réduction des risques de catastrophe.
- Au niveau sous-régional, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a mis au point un manuel relatif à la gestion des risques de catastrophe ainsi que des modules de formation/renforcement des capacités à l'intention de ses États membres. Le Plan d'action pour la mise en œuvre de la Politique humanitaire de la CEDEAO (2018-2022), qui met l'accent sur le renforcement du cadre juridique relatif à la gestion des catastrophes et sur le premier objectif stratégique de la Politique humanitaire de la CEDEAO, souligne lui aussi l'importance du droit relatif aux catastrophes.

Amériques

- Dans les Caraïbes, une réunion consultative régionale sur les « solutions pour accélérer la résolution des problèmes d'ordre réglementaire dans le cadre des opérations internationales en cas de catastrophe » a été tenue en 2016 sous les auspices de l'Agence de gestion des situations d'urgence de la Communauté des Caraïbes, dans le cadre de l'assemblée de son Comité consultatif technique. Cette réunion, qui a rassemblé des représentants de 18 gouvernements, d'organismes de gestion des catastrophes, de Sociétés nationales et d'institutions des Nations Unies, a reconnu la nécessité d'améliorer le Mécanisme d'intervention régional en renforçant l'application des Lignes directrices IDRL.
- En Amérique centrale, un protocole et une procédure de référence ont été adoptés en 2017 en vue de faciliter le transport par voie terrestre, le transit et la réception des articles de secours en cas de catastrophe, ce qui représente un pas de plus vers la mise en place d'un cadre juridique et institutionnel plus complet concernant le déploiement d'opérations internationales en cas de catastrophe dans la région.
- En Amérique du Nord, le Mexique, les États-Unis d'Amérique et le Canada ainsi que leurs Sociétés nationales respectives ont pris part à l'initiative relative aux opérations humanitaires en Amérique du Nord, qui vise à accroître l'efficacité des opérations transfrontalières en cas de catastrophe de grande ampleur dans la région.
- En Amérique du Sud, la Communauté andine a entamé en 2018 la révision des Lignes directrices du Comité andin pour la prévention et la gestion des catastrophes relatives à la coopération humanitaire internationale entre les pays andins (*Manual CAPRADE para la Cooperación Humanitaria Internacional*), sur la base des recommandations données dans les Lignes directrices IDRL.

Asie-Pacifique

- En 2017, une initiative a été menée en partenariat avec l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) afin d'examiner la mise en œuvre de l'Accord de l'ANASE relatif à la gestion des catastrophes et aux interventions d'urgence dans les dix pays membres de l'Association. La préparation des pays aux catastrophes et leurs lois et politiques en matière d'intervention ont ainsi été examinées, et un portail en ligne a été créé afin de faciliter l'accès à l'information.

Asie centrale

- En 2017, le Centre pour les services d'urgence et la réduction des risques de catastrophe en Asie centrale a animé une réunion consultative sur le droit relatif aux catastrophes tenue sur deux jours à Almaty (Kazakhstan). Des représentants de haut niveau des Sociétés nationales et des autorités nationales de quatre républiques d'Asie centrale (Kazakhstan, Kirghizistan, Tadjikistan et Ouzbékistan) se sont réunis afin de discuter de l'évolution du droit relatif aux catastrophes et des plans futurs dans ce domaine.

Europe

- En 2019, dans le cadre de son Évaluation de la logistique humanitaire, la Direction générale pour la protection civile et les opérations d'aide humanitaire européennes (ECHO) a qualifié les Lignes directrices IDRL d'outil utile pour résoudre les problèmes d'ordre réglementaire qui entravent les opérations internationales. L'Évaluation appelle à la formation d'un partenariat avec la Fédération internationale et le programme « Droit relatif aux catastrophes » afin d'aider les gouvernements touchés à relever les défis liés à l'importation d'articles humanitaires.

Moyen-Orient et Afrique du Nord

- Le Conseil de coopération du Golfe et le Croissant-Rouge du Qatar ont mis au point un Manuel IDRL, qu'ils ont lancé à l'occasion de la Réunion d'experts sur le droit relatif aux catastrophes tenue en 2016 à Doha. Ce manuel, qui est le résultat de sept ans de travail, fournit aux États membres du Conseil de coopération du Golfe des orientations sur la facilitation et la réglementation des opérations humanitaires internationales.

Croix-Rouge du Malawi

Suite à l'adoption des Lignes directrices IDRL à la XXXe Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, la Croix-Rouge du Malawi a encouragé le gouvernement de son pays à entreprendre un processus de cartographie en vue d'analyser le cadre juridique national régissant les opérations internationales en cas de catastrophe.

En 2013, la Société nationale, en collaboration avec le Département de la gestion des catastrophes,

a mené un projet consacré aux Lignes directrices IDRL, qui a réuni les principaux organismes gouvernementaux et acteurs humanitaires du Malawi afin d'examiner le cadre juridique national relatif aux opérations internationales en cas de catastrophe ainsi que les principales difficultés, lacunes et forces, en utilisant comme référence les Lignes directrices IDRL. Ce projet a donné lieu à un rapport intitulé « Legal Preparedness for regulatory issues in international disaster response » (Préparation juridique aux problèmes d'ordre réglementaire dans les opérations internationales en cas de catastrophe) qui a été publié en 2015 et qui contient une série de recommandations clés pour renforcer le cadre juridique du Malawi : <http://www.ifrc.org/docs/IDRL/MalawiIDRL%20Report%20Draft%20LR.pdf> (en anglais).

Suite à l'adoption de la résolution portant sur le droit relatif aux catastrophes à la XXXIIe Conférence internationale, la Croix-Rouge du Malawi, en tant que spécialiste du droit relatif aux catastrophes dans le pays, a offert de fournir un soutien technique au gouvernement pour mettre en œuvre les recommandations formulées dans ce rapport, de façon à renforcer le cadre juridique du Malawi et à mettre ainsi en place des opérations internationales efficaces en cas de catastrophe de grande ampleur. À cet égard, le Cabinet du vice-président, par l'intermédiaire du Département de la gestion des catastrophes, a sollicité en 2018 le soutien de la Société nationale pour intégrer ces recommandations dans la révision de la Loi relative à la gestion des risques de catastrophe. La Société nationale, en collaboration avec le Département de la gestion des catastrophes, a mis en place un groupe de travail chargé de passer en revue les recommandations du rapport et d'examiner en conséquence le projet de Loi relative à la gestion des risques de catastrophe, qui contient des articles relatifs à « l'assistance internationale » à la section IX (articles 73 à 78).

Des Lignes directrices relatives aux opérations ont été définies en complément à la Loi relative à la gestion des risques de catastrophe et font ainsi partie intégrante de cette dernière. Elles comprennent une section (6.6) sur « l'assistance internationale en matière de gestion des risques de catastrophe » (p. 53-59), dans laquelle sont intégrées les principales recommandations du rapport consacré aux Lignes directrices IDRL.

Les prochaines étapes pour la Croix-Rouge du Malawi consisteront à aider le Cabinet du premier ministre à convaincre le Parlement d'adopter la Loi relative à la gestion des risques de catastrophe, puis, une fois celle-ci adoptée, à soutenir les efforts visant à la faire connaître à tous les niveaux.

Selon Prisca Waluza Chisala, directrice de programmes, Croix-Rouge du Malawi :

« La Loi a été approuvée par le Cabinet et doit être présentée aux membres du Parlement pour discussion en prévision de son adoption. Il s'agit d'une étape majeure dans le processus de renforcement du cadre juridique du Malawi visant à mettre en place des opérations internationales efficaces en cas de catastrophe de grande ampleur. Le pays sera ainsi prêt à faire face aux catastrophes, grâce à un cadre juridique approprié en matière d'assistance internationale, de dédouanement des articles nécessaires, etc. ».

Croix-Rouge des Fidji

En 2017, le gouvernement des Fidji, la Croix-Rouge des Fidji et la Fédération internationale ont signé un accord tripartite afin de réviser ensemble la Loi et le Plan des Îles Fidji en matière de gestion des catastrophes. En effet, le cyclone tropical Winston a mis en évidence les nombreuses lacunes du cadre institutionnel relatif à la gestion des risques de catastrophe aux Fidji et, depuis lors, la Fédération internationale s'emploie à fournir un soutien technique en aidant le gouvernement à mener des consultations publiques et techniques sur le nouveau cadre institutionnel (loi et plan) du pays.

Selon le Bureau national pour la gestion des catastrophes (Bureau) des Fidji, le soutien apporté par la Fédération internationale et la Croix-Rouge des Fidji dans le cadre du processus de révision législative a contribué à renforcer les partenariats conclus avec des organisations confessionnelles, des banques privées, des entreprises et des organismes gouvernementaux. Le Bureau est désormais mieux associé aux opérations de recherche et de sauvetage, qui relèvent de la Direction de la sécurité maritime des Fidji. Il participe également à l'exercice d'urgence annuel de la Direction de l'aviation civile, et a recensé plusieurs organismes gouvernementaux ayant besoin d'aide pour mettre au point des plans

d'évacuation, tels que l'Office de l'immigration, le Département de l'environnement et les Autorités portuaires des Fidji. Le Bureau affirme en outre que son personnel est désormais plus au fait des accords régionaux ainsi que des lois et des politiques nationales applicables. Les activités menées par la Croix-Rouge des Fidji et la Fédération internationale dans le domaine du droit relatif aux catastrophes ont également contribué à renforcer les capacités du Bureau, les modalités de coopération au niveau tant national que sous-national, et la coordination entre les organisations non gouvernementales et les organisations de la société civile.

Principaux défis

- Souvent, des facteurs politiques sans lien avec le contenu des nouvelles lois et règles relatives à la gestion des catastrophes empêchent ou ralentissent l'adoption de ces outils.
- Il faut souvent du temps pour que les investissements dans le renforcement des capacités et la formation des autorités publiques et du personnel des Sociétés nationales soient suivis de résultats concrets.
- Les Sociétés nationales ne sont pas toujours à l'aise ou ne possèdent pas toujours les compétences nécessaires lorsqu'il s'agit de mener des activités de plaidoyer auprès du législatif et de promouvoir des changements dans la législation.
- Les Sociétés nationales sont souvent accaparées par leurs priorités opérationnelles, et les activités de plaidoyer de longue haleine menées auprès du législatif ne font pas partie de leurs priorités.
- Le manque de fonds au niveau mondial ou régional empêche souvent la Fédération internationale de répondre aux demandes de soutien formulées par les gouvernements et les Sociétés nationales dans le domaine du droit relatif aux catastrophes.
- La réticence de certains gouvernements à rendre contraignantes les lois relatives aux premiers secours en raison de l'augmentation potentielle des coûts liés à l'obtention du permis de conduire constitue un obstacle à la réalisation des engagements pris dans le cadre de la résolution.

Résolution 7 - Le renforcement de la réponse du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge à des besoins humanitaires croissants

Dans un paysage humanitaire complexe, agité et politisé, le Mouvement s'efforce de prévenir et d'alléger les souffrances humaines. Il s'emploie inlassablement à garantir l'application de ses Principes fondamentaux sur le terrain, en particulier les principes d'humanité, d'impartialité, de neutralité et d'indépendance, qui constituent le fondement de son action.

Principales réalisations

Principes et règles régissant l'assistance humanitaire de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

- Les Principes et règles régissant l'assistance humanitaire de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ont été intégrés dans toutes les formations de la Fédération internationale relatives à la gestion des catastrophes (telles que les formations destinées aux équipes d'intervention d'urgence, aux équipes d'évaluation et de coordination sur le terrain (FACT) et aux chefs d'équipes), et un module de formation en ligne est désormais disponible. Plus de 4 587 personnes se sont inscrites à la formation en ligne, et plus de 2 538 personnes l'ont suivie. En 2016, 2017 et 2018, sept formations des chefs des équipes d'intervention d'urgence et cinq formations des équipes FACT ont été dispensées, et 159 nouvelles personnes ont rejoint les équipes FACT en vue d'un déploiement futur.
- Au cours des quatre dernières années, 100 cours de « Mobilisation et préparation à l'action internationale » (IMPACT) ont été donnés dans différentes régions du monde. Il s'agit d'une formation spécialisée de haut niveau destinée aux délégués du Mouvement pouvant être déployés sur le terrain pour des missions de courte ou de longue durée. Les cours sont organisés et animés par les Sociétés nationales, la Fédération internationale et le CICR, et ont pour but de faire mieux connaître les différents contextes dans lesquels les composantes du Mouvement opèrent et les outils disponibles pour faire face aux différentes situations d'urgence.

Renforcement de la coordination et de la coopération au sein du Mouvement

- La coordination au sein du Mouvement reste fonctionnelle aux niveaux national, régional et mondial dans le cas de nouvelles urgences ou de pics dans les crises prolongées. Par exemple, des opérations de grande ampleur en Indonésie (séismes et tsunamis) et au Mozambique (cyclones) intègrent des éléments de complémentarité technique et opérationnelle entre les partenaires du Mouvement, et une approche entièrement conjointe est suivie en République démocratique du Congo (RDC) pour lutter contre l'épidémie de maladie à virus Ebola, qui se propage depuis des zones non touchées par un conflit armé à des zones de conflit. Les opérations récentes au Cameroun et en Éthiopie (mouvements de population), en Afghanistan (sécheresse et crues soudaines) et en Syrie ont également été mises au point de façon coordonnée, et un bon niveau de coordination est maintenu dans les situations de conflits armés prolongés, comme au Yémen et en Ukraine.
- Pour la première fois, un responsable de la coordination au sein du Mouvement a été déployé dans le cadre des interventions consécutives aux cyclones Idai et Kenneth au Mozambique. Le but de cette fonction est de servir les intérêts communs du Mouvement dans les situations d'urgence de grande ampleur, en favorisant la création d'un environnement propice à une coordination efficace et opportune des activités du Mouvement.
- En 2018 et en 2019, un appel international unique (appel où une composante internationale du Mouvement organise une campagne de levée de fonds au nom des deux composantes) a été lancé en réponse à l'épidémie d'Ebola en République démocratique du Congo. Plusieurs campagnes coordonnées (utilisant des outils de collecte de fonds distincts) ont également été déployées, notamment dans le cadre des opérations engagées face aux mouvements de population au Bangladesh, en Éthiopie, au Mozambique et dans la région du Venezuela et de la Colombie.

Logo du Mouvement

- Le logo du Mouvement a été adopté par ce dernier en 2015 et reconnu par les États à la XXXI^e Conférence internationale. Dans certains cas, en particulier dans les situations d'urgence humanitaire de grande ampleur et de portée mondiale, le Mouvement doit pouvoir parler d'une seule voix et/ou mener des activités de collecte de fonds conjointes au nom des populations

- sinistrées, ce que permet le logo du Mouvement (il convient toutefois de préciser que ce logo n'a pas encore été utilisé à des fins de collecte de fonds).
- Le logo du Mouvement est principalement utilisé à des fins de communication (p.ex. magazine Croix-Rouge/Croissant-Rouge, Journée mondiale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, résolution sur les soins de santé en danger) et de représentation (affichage sur le matériel des réunions statutaires du Mouvement et les supports élaborés à l'échelle du Mouvement aux fins de manifestations auxquelles participent les Sociétés nationales, le CICR et la Fédération internationale).
 - À ce jour, 52 demandes d'utilisation du logo du Mouvement ont été déposées, et 22 d'entre elles ont été approuvées.

Opération de lutte contre Ebola en RDC : une approche pragmatique de la coordination

En République démocratique du Congo, une communication robuste et l'engagement de la Croix-Rouge de la RDC, de la Fédération internationale, du CICR et d'autres partenaires du Mouvement à travailler en coordination sont des facteurs déterminants d'une intervention collective complexe face à l'épidémie d'Ebola qui sévit dans les provinces du Nord-Kivu et d'Ituri. L'intense travail mené à l'échelle du pays, de la région et du siège a conduit à des niveaux de fonctionnalité, de complémentarité et de confiance rarement atteints par le passé. Ce résultat est encourageant, en particulier car la coordination est rendue plus difficile encore du fait que l'épidémie touche une zone de conflit extrêmement instable. Dans ce contexte, il a été convenu que le CICR dirigerait les opérations et la sécurité, et que la Fédération internationale prendrait la tête du soutien technique apporté à la Croix-Rouge de RDC. Cette structure originale est soutenue, depuis le départ, par le mécanisme d'appel international unique dirigé par la Fédération internationale, qui avait été lancé initialement en faveur d'une zone de la RDC non touchée par des conflits armés et auquel les activités du CICR en réponse à Ebola ont été intégrées.

La Croix-Rouge danoise et l'initiative axée sur l'efficacité, l'impact et la localisation

La Croix-Rouge danoise a contribué à renforcer la coordination bilatérale entre les Sociétés nationales en prenant une part active, voire en jouant un rôle de premier plan, dans les groupes de travail mis en place dans le cadre de l'initiative axée sur l'efficacité, l'impact et la localisation lancée par le Groupe international de coordination, un réseau informel mis en place par des Sociétés nationales au sein du Mouvement.

Soutien accru de la Suisse à la Croix-Rouge et au Croissant-Rouge et, en particulier, à la tenue de la Conférence internationale

Le renforcement de l'action du Mouvement est une priorité pour la Suisse, qui s'est employée, en promouvant et en soutenant différents projets, à renforcer la pertinence et les forces du Mouvement ainsi que les capacités des Sociétés nationales. Elle a ainsi considérablement accru le soutien apporté sur le plan financier et des compétences à l'organisation de la XXXIIIe Conférence internationale en 2019, ce qui a permis une préparation efficace de la Conférence, une meilleure participation des Sociétés nationales et l'utilisation de moyens de communication modernes pour atteindre les jeunes.

Le soutien apporté par la Suisse au renforcement des capacités des Sociétés nationales par le biais du Fonds de l'Alliance pour l'investissement dans les Sociétés nationales a été mis à profit. Depuis 2019, les Sociétés nationales peuvent obtenir un soutien financier au titre de l'Alliance, qui est une initiative gérée conjointement par la Fédération internationale et le CICR. La Suisse est le principal donateur de l'Alliance et a par ailleurs doublé sa contribution au Fonds d'urgence pour les secours lors de catastrophes (DREF) de la Fédération internationale, un mécanisme qui a pour but d'aider les Sociétés nationales à répondre sans délai aux besoins d'urgence au lendemain d'une catastrophe naturelle.

Des promesses aux actes : réussites et mise en œuvre des engagements pris à la Conférence internationale

Les engagements comptent parmi les résultats de la Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge qui permettent le plus de créativité et de souplesse. Ce sont des outils importants qui laissent aux membres et aux observateurs de la Conférence internationale la liberté et l'initiative de prendre, **à titre volontaire, des engagements concrets, mesurables et pragmatiques, concernant des questions prioritaires dans leur contexte local, national ou régional - voire à l'échelle mondiale.** Du fait de leur caractère volontaire, les engagements offrent davantage de flexibilité et d'adaptabilité que les résolutions. Ils sont de puissants outils de diplomatie humanitaire permettant de nouer ou de renforcer des liens de dialogue et de coopération entre les participants à la Conférence internationale, et de prendre des mesures concrètes en faveur des plus vulnérables.

Les participants à la Conférence internationale ont déployé d'importants efforts pour mettre en œuvre leurs engagements, et plusieurs récits inspirants provenant des quatre coins du monde ont été partagés et publiés sur le site Internet des réunions statutaires de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Les réussites présentées ci-après, qui abordent des thèmes autres que ceux traités dans les résolutions passées en revue dans le présent rapport, ont été choisies afin de donner au lecteur une idée des engagements volontaires qui ont été pris par les participants à la Conférence internationale et de la façon dont ils ont été mis en œuvre. D'autres rapports sur les engagements pris sont disponibles sur le [site Internet des réunions statutaires du Mouvement](#).

Engagement : « Youth Engagement for a Better World » (« Mobilisation de la jeunesse pour un monde meilleur »)

Cet engagement visait à favoriser une mobilisation sérieuse et durable des jeunes, de façon à renforcer la résilience des communautés et à soutenir la réalisation des objectifs de développement durable. Il repose sur la conviction selon laquelle des enfants, des adolescents et des jeunes adultes jeunes instruits, autonomes, à même d'agir et capables d'évaluer les besoins et de relever les défis des communautés dans lesquelles ils vivent jouent un rôle central dans la création d'un monde meilleur.

L'histoire de Sara, une volontaire de la section Jeunesse de la Croix-Rouge danoise, est une source d'inspiration. À l'âge de treize ans, Sara a appris qu'elle était atteinte de troubles dépressifs majeurs. En 2018, à l'âge de vingt ans, sa maladie l'a conduite à se faire hospitaliser, car sa mère ne parvenait plus à gérer la situation. Devoir quitter la maison a ainsi marqué un tournant décisif dans sa vie, qui alternait jusque-là entre les diagnostics de troubles mentaux, les traitements et les périodes où elle vivait dans la rue. Heureusement, Sara a pu être aidée par le personnel de l'hôpital et, une fois sortie de celui-ci, elle a rejoint la section Jeunesse de la Croix-Rouge danoise en tant que volontaire, un rôle auquel elle s'est pleinement consacrée afin de devenir un modèle d'inspiration pour les personnes qui, comme elle, se retrouvent confrontées à des difficultés au cours de leur vie. Sara travaille aujourd'hui comme volontaire dans un café de Copenhague qui a pour objectif de soutenir le développement scolaire et social des enfants et des jeunes. Elle s'efforce également de définir de nouvelles approches en vue d'accroître le soutien apporté par la section Jeunesse de la Croix-Rouge danoise aux jeunes atteints de troubles mentaux, et elle joue un rôle majeur dans la campagne intitulée JEG ER IKKE MIN SYGDOM (« Je ne suis pas ma maladie »), dans laquelle elle s'emploie à briser les tabous qui entourent les jeunes atteints de troubles mentaux sévères. L'histoire de Sara est parvenue aux oreilles de plus de 500 000 personnes par le biais de différents canaux, tels que des représentations, des émissions de radio, des reportages télévisés et des podcasts, tout cela grâce à son dévouement et à son activisme en tant que volontaire de la Croix-Rouge danoise.

Le Centre de compétences de la Croix-Rouge suisse a mis sur pied un Forum des dirigeants Jeunesse, qui a pour but de permettre à l'ensemble des représentants de la jeunesse élus au sein des sections de la Société nationale d'échanger leurs connaissances et leurs bonnes pratiques et de soutenir le rôle que jouent les dirigeants Jeunesse en tant que représentants des jeunes. Depuis 2018, des membres de ce Forum se réunissent régulièrement avec le conseil de direction de la Croix-Rouge suisse afin de discuter de la situation des jeunes. Lors de l'assemblée générale de 2019 de la Société nationale, les représentants du Forum des dirigeants Jeunesse ont saisi l'occasion de faire part de leurs demandes concernant la Stratégie 2030 de la Croix-Rouge suisse. Ils ont également présenté les lauréats du

premier Prix Jeunesse décerné par la banque Credit Suisse, qui a pour but d'encourager les jeunes à faire preuve d'innovation et à prendre des responsabilités dans le cadre de leur engagement. Le premier prix a été attribué à un projet remarquable qui favorise une véritable intégration sociale et combat les préjugés et les stéréotypes.

Engagement : « Building community resilience and contributing to sustainable development by Partners for Resilience » (« Engagement des Partenaires pour la résilience à renforcer la résilience des communautés et à contribuer au développement durable »)

Cet engagement met en évidence l'important rôle des communautés lorsqu'il s'agit d'anticiper les catastrophes, de s'y préparer et d'y faire face, ainsi que la nécessité de renforcer leur résilience. En cas de catastrophe, ce sont les membres des communautés, les volontaires et les organisations locales qui sont les premiers à intervenir, indépendamment de leurs compétences, de leur formation ou des ressources disponibles. Les partenariats et la collaboration entre les Sociétés nationales, les gouvernements, les organisations internationales, la société civile, les entreprises et les universités, que ce soit à l'échelon local ou mondial, constituent un bon moyen d'obtenir des résultats à l'échelle voulue et d'apporter des changements durables dans les communautés. Cet engagement a été pris par les membres de l'initiative Partenaires pour la résilience, qui est une alliance formée par le Centre Croix-Rouge/Croissant-Rouge sur le climat, Wetlands International, CARE NL, Cordaid et la Croix-Rouge néerlandaise.

Par le biais de leur réseau composé de plus de 40 partenaires locaux de la société civile répartis dans dix pays, les Partenaires pour la résilience se sont employés à renforcer la résilience des communautés vulnérables en mettant l'accent sur les capacités de poursuivre le dialogue sur la réduction des risques de catastrophe, en incluant notamment la « gestion des risques liés aux changements climatiques » et « la gestion et la restauration des écosystèmes » qui, ensemble, forment ce que les Partenaires pour la résilience appellent la « gestion intégrée des risques ». Ces capacités renforcées ont été mises à profit pour nouer un dialogue avec les parties prenantes (à savoir les gouvernements mais aussi les organisations de la société civile et les organisations internationales), de façon à promouvoir des politiques, des investissements et des pratiques qui tiennent compte des risques. Des discussions ciblées ont été tenues non seulement au niveau national, mais aussi au niveau régional (étant donné que de nombreux risques dépassent les frontières et touchent plusieurs pays), voire au niveau mondial. Il convient de préciser que la gestion et la restauration des écosystèmes constituent pour la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge un moyen nouveau de renforcer la résilience des communautés. L'intégration de cet élément a entraîné des difficultés pour de nombreuses Sociétés nationales et s'est donc appuyée dans une large mesure sur les connaissances d'autres partenaires en la matière, ainsi que le prévoit l'initiative. En outre, un tournant a été opéré puisque les interventions communautaires sont désormais complétées par des discussions visant à influencer les politiques, les investissements et les pratiques, ce qui exige de mettre davantage l'accent sur les activités de diplomatie humanitaire menées par la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge, de sorte que ces derniers puissent mieux se positionner au regard des différentes parties prenantes et de leurs intérêts tout en continuant d'appliquer les Principes fondamentaux, en particulier ceux d'indépendance et de neutralité.

Engagement : « Système de production protégé » en Haïti

Le « système de production protégé » est une méthode nouvellement utilisée en Haïti pour réduire l'exposition et la vulnérabilité de la population, grâce notamment à l'application des principes de permaculture sociale par le biais de mesures directement axées sur l'environnement. Ce système est fondé sur la technique « terra preta » (technique de fertilisation rapide des sols) et inclut d'autres solutions, comme des jardins suspendus, des clôtures composées de plantes comestibles, des jardins verticaux, des plantes grimpantes et l'élevage d'animaux. Les plantes sélectionnées (bananes, vignes, épinards de Malabar, choux, canne à sucre, petits fruits) sont presque toutes des cultures durables. Elles sont cultivées selon les principes de l'agriculture biologique et exigent peu de travail jusqu'à la récolte. La production de protéines animales (p.ex. lapins en cage) clôt le cycle naturel des éléments chimiques. L'application de l'ensemble de ces solutions permet de passer de la simple culture de légumes à une micro-ferme en permaculture. En plus des avantages nutritionnels, écologiques et économiques, ce système offre également une protection grâce aux mesures de réduction des risques locaux (telles que les techniques de génie végétal). La vidéo sur le système de production protégé de la Croix-Rouge suisse offre des informations plus détaillées. La combinaison de ces éléments de production et de protection éveille beaucoup d'intérêt au sein de la population locale, en quête de cultures durables, et suscite le même degré d'appropriation et de reproduction que les mesures actuelles de préservation des sols et d'agriculture biologique. Les deux grands inconvénients mentionnés par les communautés sont les importantes compétences réflexives et techniques nécessaires et les délais de production nettement plus longs que ceux de simples jardins potagers.

Engagement : « Resilience building in a changing risk landscape » (« Renforcer la résilience dans un environnement caractérisé par l'évolution des risques »

Financement fondé sur des prévisions

Reconnaissant que les changements climatiques, l'urbanisation rapide et sauvage, la croissance démographique, les catastrophes et l'insécurité alimentaire et hydrique exposent davantage de personnes à des risques de crise, que les conséquences des épisodes de sécheresse, des inondations et des températures extrêmes vont en augmentant et que les populations des pays les moins avancés et les personnes qui vivent dans des contextes fragiles sont les plus touchées, le gouvernement danois a soutenu les efforts déployés par la Croix-Rouge danoise pour mettre au point un mécanisme de financement innovant permettant de débloquer graduellement des fonds au titre de l'action humanitaire lorsque les prévisions annoncent de façon toujours plus certaine une catastrophe (« financement fondé sur des prévisions »).

Le gouvernement danois soutient les initiatives de la Croix-Rouge danoise visant à renforcer le financement fondé sur des prévisions et a accepté qu'une plus grande part des fonds publics soit allouée sur la base de ce système. La Croix-Rouge danoise participe aux plateformes mondiales de dialogue sur le financement fondé sur des prévisions, et elle a mis au point et promu une approche fondée sur ce système dans cinq pays (Malawi, Mali, Népal, Soudan et Zimbabwe), en vue de documenter et de démontrer les bénéfices de l'action fondée sur des prévisions en comparaison avec une intervention tardive. En 2019, la Croix-Rouge danoise a aidé des partenaires de la Croix-Rouge (Malawi, Mali et Zimbabwe) à mettre au point des protocoles d'intervention précoce pour soumission au DREF. En partenariat avec la Croix-Rouge allemande et le Centre Croix-Rouge/Croissant-Rouge sur le climat, la Croix-Rouge danoise soutient les travaux de recherche consacrés au financement fondé sur des prévisions qui sont menés en collaboration avec l'Université de Copenhague.

En 2017, le Danemark a débloqué des fonds à un stade précoce, de façon à permettre une action rapide en vue d'éviter une crise alimentaire dans la Corne de l'Afrique. En consultation avec le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires, le Danemark et les pays nordiques étudient les financements innovants, et le ministère danois des Affaires étrangères examine les moyens de soutenir ces nouvelles formes de financement.

Engagement : « Engagement en matière de santé génésique, des mères, des nouveau-nés et des enfants en situation d'urgence humanitaire »

Conformément aux engagements pris par le Canada en matière de santé génésique, des mères, des nouveau-nés et des enfants ; reconnaissant les contributions clés du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge à la santé et la survie des femmes et des enfants, plus particulièrement les femmes et les enfants vivant dans des contextes fragiles ; et reconnaissant que la majorité des décès chez les mères et les enfants à l'échelle mondiale se produisent dans les pays en développement touchés par des catastrophes et des conflits, le gouvernement du Canada et la Société canadienne de la Croix-Rouge se sont engagés à prendre des mesures concrètes pour accroître la survie des mères et des enfants. Les principaux axes de travail sont les suivants : renforcer la capacité des systèmes de santé d'offrir des services de santé génésique, des mères, des nouveau-nés et des enfants de grande qualité ; soutenir la prise de décisions fondées sur des données probantes par les ministères de la Santé et autres décideurs en renforçant les systèmes de gestion de l'information sur la santé ; perfectionner les compétences des volontaires de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour promouvoir des pratiques de prévention et de soins, afin d'améliorer la santé, l'autonomie et la résilience aux chocs des communautés ; et renforcer l'accès des intervenants humanitaires aux mères et aux enfants touchés par des crises humanitaires, en plaidant pour la sécurité et la protection des patients et des prestataires de soins de santé.

Le perfectionnement des compétences des volontaires de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en matière de promotion des pratiques de prévention et de soins a été au cœur des efforts déployés par la Société canadienne de la Croix-Rouge afin d'améliorer la santé, l'autonomie et la résilience aux chocs des communautés. Dans le cadre du Programme élargi d'assistance humanitaire mis en place en Syrie, 11 943 personnes ont reçu un traitement nutritionnel, parmi lesquelles 1 822 étaient atteintes de malnutrition aiguë sévère et 10 121 de malnutrition aiguë modérée. En outre, 149 293 personnes (65 586 hommes et 83 707 femmes) ont pu être atteintes par le biais de messages sur la santé génésique, des mères, des nouveau-nés et des enfants. Enfin, 2 750 femmes enceintes vulnérables ont reçu une aide complète à l'accouchement, et 137 158 personnes, pour la plupart des femmes et des enfants, ont bénéficié de médicaments gratuits.

Engagement : « Social Cohesion » (« Cohésion sociale »)

Le gouvernement australien et la Croix-Rouge australienne se sont engagés : à promouvoir la compréhension, la non-violence et le respect de la diversité culturelle, linguistique et religieuse au sein de la population australienne, notamment en mettant en place des activités éducatives axées sur les valeurs humanitaires et, dans la mesure du possible, en renforçant les partenariats destinés à favoriser le dialogue et l'inclusion ; et à renforcer la cohésion sociale en soutenant les mesures concrètes visant à prévenir ou à combattre la discrimination et le racisme à l'égard des migrants et d'autres personnes et groupes représentatifs de la diversité culturelle, linguistique et religieuse en Australie.

Le gouvernement australien a récemment publié une déclaration publique pour une Australie multiculturelle (unie, forte et prospère), qui réaffirme l'identité multiculturelle du pays et qui fixe les priorités et les orientations stratégiques pour les années à venir. L'une de ces orientations stratégiques consiste à « continuer de bâtir des communautés harmonieuses et solidaires ». Les communautés autochtones d'Australie forment l'une des plus anciennes cultures du monde. Les aborigènes et les habitants des îles du détroit de Torrès réunissent de nombreux groupes culturels et plus de 250 groupes linguistiques. Le gouvernement australien reconnaît les inégalités et la discrimination auxquelles sont confrontés les aborigènes et les habitants des îles du détroit de Torrès et s'est donc engagé à travailler en partenariat avec eux. Le gouvernement australien, les chefs des peuples autochtones, les organisations et les communautés ont accepté de travailler ensemble à la mise à jour du programme Closing the Gap (Comblent l'écart), soulignant ainsi la nécessité de suivre une approche collaborative, fondée sur un esprit de partenariat. Le gouvernement australien a mis en place un large éventail de mesures pour garantir l'inclusion des aborigènes et des habitants des îles du détroit de Torrès ainsi que la prise en compte de leurs spécificités culturelles. Les aborigènes et les habitants des îles du détroit de Torrès sont consultés aux plus hauts niveaux du gouvernement, par l'intermédiaire du Conseil consultatif des peuples autochtones rattaché au Cabinet du premier ministre et grâce à la tenue, à intervalles réguliers, d'ateliers réunissant les chefs autochtones de l'Alliance Redfern. Enfin, un réseau régional a été mis en place, de façon à ce que les aborigènes et les habitants des îles du détroit de Torrès puissent travailler en collaboration avec le gouvernement à la définition de solutions locales.

Engagement : « Engagement for the orientation of horizontal humanitarian cooperation » (« Engagement en faveur d'une coopération humanitaire horizontale »)

Le gouvernement brésilien est résolu à poursuivre son engagement en faveur d'une coopération humanitaire horizontale guidée par les principes de durabilité environnementale et socioéconomique, de façon à renforcer la complémentarité entre les opérations d'urgence et à long terme. L'objectif de cet engagement était de promouvoir le partage des technologies sociales en vue d'accélérer le renforcement de la résilience à l'échelon local.

Depuis 2015, le Brésil s'emploie à renforcer le caractère horizontal de son système de coopération humanitaire. L'Agence brésilienne de coopération coordonne et assure la fonction de secrétariat pour le Groupe de travail interministériel sur la coopération humanitaire internationale, qui est la plateforme nationale responsable de définir des cadres conceptuels et des structures opérationnelles destinés à améliorer la coopération humanitaire internationale. Le pourcentage de ministères qui participent aux travaux du Groupe de travail interministériel est passé de 52 % à 77 %. Cette évolution est liée au passage d'interventions d'urgence ponctuelles à des initiatives axées sur le long terme destinées à améliorer la préparation et à promouvoir la résilience. Ainsi, la coopération humanitaire internationale a progressivement acquis un caractère multidimensionnel et réunit désormais un large éventail d'organismes nationaux qui apportent leur contribution aux politiques et aux activités mises en place par le gouvernement brésilien. Cette évolution de la coopération brésilienne s'est reflétée dans les opérations menées dans le sillage des cyclones Idai et Kenneth au Mozambique. Par le biais du Groupe de travail interministériel, le gouvernement du Brésil a mis à disposition du gouvernement du Mozambique et des Nations Unies des cartes élaborées à partir d'images satellites afin de guider les activités de recherche et de sauvetage, et a déployé une équipe de recherche et de sauvetage à l'appui des autorités du Mozambique.

Engagement : « Strengthened cooperation to scale up availability and access to support for migrants in Sweden » (« Renforcement de la coopération en vue d'étendre le soutien apporté aux migrants en Suède et d'améliorer l'accès à ce soutien »)

Au cours des dernières années, la situation des réfugiés a rendu plus manifeste encore la nécessité de garantir l'accès à une protection et à une assistance humanitaire pour répondre de manière efficace aux besoins et aux vulnérabilités croissantes des migrants en Suède. La Croix-Rouge suédoise, en tant qu'auxiliaire des pouvoirs publics dans le domaine humanitaire, et le gouvernement suédois ont convenu d'accroître leur coopération en vue d'étendre le soutien apporté aux migrants et d'améliorer

l'accès à ce soutien. La coopération entre les pouvoirs publics et la Croix-Rouge suédoise devait ainsi être renforcée dans les domaines de l'accueil, de l'asile, du rétablissement des liens familiaux, du soutien psychosocial, de l'intégration, de la détention et du retour des migrants. La Croix-Rouge suédoise s'est dès lors employée à intensifier ses efforts, tels que les activités menées par les volontaires locaux dans les centres d'accueil, les services de rétablissement des liens familiaux, les services de conseil juridique, les activités menées dans le cadre de la détention et du retour des migrants, le traitement des traumatismes et les activités de réadaptation, ainsi que les services de santé aux demandeurs d'asile et aux autres migrants. Le gouvernement a contribué à faciliter les efforts menés par la Société nationale par le biais d'allocations annuelles. En raison du nombre important de mineurs non accompagnés qui arrivent en Suède et qui, du fait de leur statut incertain, y vivent dans des conditions difficiles, la Croix-Rouge suédoise a mis plus particulièrement l'accent sur cette population vulnérable en 2018 et 2019. La Société nationale vient en aide à de nombreux mineurs non accompagnés en leur fournissant un soutien psychosocial et des services essentiels tels que ceux mentionnés plus haut. La coopération a ainsi été renforcée, de manière générale avec les autorités compétentes, et plus particulièrement avec l'Office des migrations, avec lequel un accord a été signé en vue d'étendre les activités de protection menées par la Croix-Rouge suédoise dans les centres de détention.

Prochaines étapes

La Conférence internationale constitue un événement important dans le calendrier humanitaire et dans le cycle quadriennal des réunions statutaires du Mouvement. La pertinence de la Conférence dépend de la volonté et de la capacité de ses membres de mettre en œuvre les décisions et de prendre des mesures concrètes sur le terrain. À ce jour, la mise en œuvre des décisions prises a donné lieu à la fois à des progrès et à des défis, comme l'a montré le présent rapport. La plupart des efforts mis en évidence dans le présent rapport se poursuivront jusqu'à la prochaine Conférence internationale, qui doit se tenir en 2019, et au-delà. Compte tenu de l'évolution toujours plus rapide et complexe de notre monde et des conditions toujours plus difficiles qui le caractérisent, il est essentiel que les États et les composantes du Mouvement continuent d'unir leurs efforts pour alléger les souffrances humaines et bâtir un monde meilleur.